

## PROCES – VERBAL N°4 COMMISSION PLÉNIÈRE REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Samedi 7 Décembre 2019

A : 10h00 (Fin : 12h00)

Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, J.AVRIL, M.BOUGER, Y.HERVIAUX, P.RAMPILLON, M.BESNARD, M. HAYE, J-P LEBRUN, R. POUDELET, P.RAZER

Excusé : Messieurs B.GOUAZE, J.L' HOUR

Assistent : Messieurs, S. VALENTIN, J .CHARRUEL

En ouverture de séance, M. LEBRETON, président de la commission, souhaite adresser un prompt rétablissement à M.ORAIN, référente administrative IR2F, ainsi qu'à H.ILY, membre de l'amicale des éducateurs du Finistère.

### 1- Statistiques Licences

	TECHNIQUE NATIONALE	TECHNIQUE REGIONALE	EDUCATEUR(TRICE) FEDERAL	ANIMATEUR(TRICE)	TOTAL	EVOLUTION
2016-2017	127	497	1195	171	1990	%
2017-2018	126	528	1076	181	1911	-4%
2018-2019	107	583	1002	323	2015	5%
2019-2020	102	583	991	399	2075	3%

M. S.Valentin, Conseiller technique régionale, présente l'état des lieux des statistiques des licences techniques et dresse une analyse de l'évolution.

La commission constate que beaucoup de candidats passent les modules mais ne s'inscrivent pas systématiquement à la certification.

La commission remarque également que les clubs, souvent par méconnaissance, ne réalisent pas la licence qui est en adéquation avec le diplôme de leur entraîneur.

La commission évoque également que le fait que le certificat médicale soit à réaliser chaque saison par les éducateurs peut être un frein dans la réalisation des licences alors que les certificats médicaux pour les joueurs sont valables 3 saisons.

La commission évoque le souhait d'appliquer les obligations de niveau de diplôme aux compétitions de Districts. Cette obligation pourrait permettre d'accompagner les clubs et les entraîneurs et faciliter la transition du niveau Départementale au niveau Ligue. Cependant cette obligation relève bien de la compétence des districts.

L'objectif restant, au niveau de la Bretagne, de présenter un éducateur formé pour une équipe.



## 2- Situations des clubs R1

### a) Courriers divers

- La commission accuse réception du courrier l'AS VITRE selon lequel, M. DOMARIN Dylan remplace M. REBILLON Thierry à la tête de l'équipe 2 (R1) à compter du 02/11/2019.
- La commission prend note du changement d'entraîneur de Vignoc Hede Guipel et de la désignation de Johan BAZIN en tant que nouvel entraîneur. La commission sollicite à ce qu'une demande de dérogation lui soit transmise pour le contrat.

## 3- Situations des clubs R2

### a) Demandes de dérogations :

521030	ST THEGONNEC	Eric GUYOMARCH	Sous réserve*
--------	--------------	----------------	---------------

\*sous réserve de confirmation d'inscription à la formation requise.

### b) Courriers divers

-La commission accuse réception du courrier du club de Guipavas GDR concernant la formation VAE BMF de M. Yohann QUEMENER. La commission accorde une dérogation, sous réserve de la validation de l'inscription à la VAE BMF avant le 31 janvier 2020.

## 4- Situations des clubs R3

### a) Clubs en irrégularité \*

508487	BRIEC PAOTRED**
520082	PLUMELIN SP
520767	ST GEOR CHESN**
500048	AMS VITRE**
521031	ST. MELLACOIS**

\*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

\*\*La dérogation sera accordée sous réserve que les candidats se représentent au CFF3, cette saison, lors de la prochaine session.

### b) Courriers divers

-La commission accuse réception du courrier de l'AS GUILERS concernant le changement d'entraîneur. (Mickaël LE COZ est remplacé par Alain TORRIJOS (2200489614) qui est bien en règle avec le Statut des Educateurs (CFF3).

-La commission accuse réception du diplôme de M. ALLARD Guy (GESTEL) correspondant au BE 1<sup>er</sup> degré option Football (équivalence BE1).



-La commission accuse réception du courriel de Guipry Messac faisant part de la nomination de M. Thierry LACROIX au poste d'entraîneur de l'équipe R3 à la place de Florent BOURCIER et transmettant son diplôme CFF3).

-La commission accuse réception du courriel du STADE AUBINAIS (R3) concernant le remplacement d'Alexandre TOURMEN par Vincent TRAVERS au poste d'entraîneur en charge de l'équipe Seniors 1.

La commission prend connaissance des résultats du CFF3 de la session du 29/11/2019 (55% de réussite).

## 5- Situations clubs R2 F

### a) Demandes de dérogations

512359	Poule A	Brest Bergot 1	HUGUEN Brice	Sous réserve*
500392	Poule A	Stade Pontivy	Jacques PICHARD	
519520	Poule B	La Gacilly US	HILLION Frédéric	Sous réserve*
547500	Poule B	Vannes OC	LE CHAUDELLEC Mickael	Sous réserve *

\*sous réserve de confirmation de l'inscription à la formation

### b) Clubs en infraction\*

551583	Bodilis/Plougar FC**
502268	Plougonven J Unie 1**
590706	Quimper kerf FC 2

\*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

\*\* La commission demande aux clubs de transmettre la demande de dérogation ainsi que l'attestation d'inscription à la formation.

### c) Courriers diverses

-La commission accuse réception du courriel de DINAN LEHON indiquant le changement d'entraîneur pour la R2F. M. Samuel MEHEUST est remplacé par M. Jérôme BODIN à compter du 02/11/2019.

-La commission accuse réception du courrier de M. Hillion du club de LA GACILLY. La commission propose à l'entraîneur de s'inscrire à la formation discontinue pour s'adapter aux impératifs professionnels.



## 6- Situations des clubs R1 Futsal

### a) Demandes de dérogations

525087	Poule A	LORIENT ASPTT	LE DOUR ALAIN	Accordée*
502397	Poule A	PLOUZANE ACF	FAROU RENAUD	Accordée*
550876	Poule A	ST BRIEUC FUTSAL CL	GAUBERT ANTHONY	Accordée*

\*sous réserve de recevoir l'attestation d'inscription à la formation

### b) Clubs en irrégularité\*

518124	LE RHEU SC
522978	PLOEREN US
500018	REN TA
519607	SENE FC
580741	VANNES RIA FUTSAL

\*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

Les clubs en situation d'infraction vont être contactés pour se mettre au plus vite en conformité avec le statut. Les clubs devront procéder à l'inscription de l'entraîneur à la formation requise puis demander une dérogation et enfin justifier de l'inscription à la formation.

## 7-Situations des clubs U18

### a) Clubs en irrégularité\*

U18 R1	B	523863	MENIMUR VANNES
U18 R2	A	500049	LORIENT SP
U18 R2	B	522461	ST AVE ES

\*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

## 8- Situations des clubs U17

### a) Demandes de dérogations

563576	GJ PAYS DOL BAIE	CHEVALIER Julien	accordée
--------	------------------	------------------	----------

### b) Clubs en irrégularité



541361	ST BRIEUC COBSP	ROUSVOAL Samuel**
--------	-----------------	-------------------

\*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

\*\*La commission a bien pris en compte l'inscription au CFF3 à la session du 06/03/2020 au 28/03/2020 et demande à ce que lui soit envoyée une demande de dérogation en bonne et due forme.

## 9- Situations des clubs U16

### a) Demandes de dérogations

502397	PLOUZANE ACF	LE GOFF Roger	accordée
549518	LOUDEAC OSC	LAUNAY Alban	Sous réserve*

\*La dérogation sera accordée sous réserve que le candidat se représente à la prochaine session de certification du CFF3.

## 10-Divers

### a) **Suspensions Educateurs**

La commission prend acte des suspensions et fait un rappel au devoir de leurs charges aux éducateurs suivants :

U16 R2	PLOUFRAGAN FC	Matthieu NAIZET	CFF3
U17 R2	CO PACE	Terry SELBONNE	CFF3
R2	CHATEAUGIRON US	Stéphane LAMBERT	BEF
R2	LES ENFANTS DE GUER	Sébastien SALMON	CFF3
R3	US VERN S/SEICHE	Eric MARTIN	BEF
R3	AS CHANTEPIE	Charley CHRISTOPHE	BEF

### b) **Badge accréditation**

Le courrier d'explication pour les clubs est présenté à la commission.

Les badges ainsi que les courriers explicatifs seront envoyés aux clubs de R1 (masculins, féminines, Futsal) en début de Janvier. Ce courrier sera également envoyé à la CR Arbitrage.

### c) **Tour de table**

M. Pascal RAZER, informe à la commission que l'Amicale des éducateurs du Finistère Nord et l'Amicale des éducateurs de football du Sud Finistère ont fusionné.

B. LEBRETON signale que l'Amicale des éducateurs 35 s'est équipée d'une caméra qui sera un outil pour les conseillers techniques sur les formations.





LIGUE DE  
**BRETAGNE**  
DE FOOTBALL

La commission évoque également la Formation des tuteurs des candidats BMF/BEF. La liste des tuteurs agréés sera prochainement mise à jour.

La prochaine réunion restreinte aura lieu le Jeudi 30 Janvier 2019 à 10H à la LBF.

**B.LEBRETON**  
Président de la Commission

